

La communication du niveau de réussite scolaire Questions et réponses



Mise à jour de mai 2009

LA COMMUNICATION DU NIVEAU DE RÉUSSITE SCOLAIRE

Questions et réponses

Contexte

1. En quoi consiste la communication du niveau de réussite scolaire (NRS) à Alberta Education?

La communication du niveau de réussite scolaire comprend le jugement des enseignants quant au niveau de réussite scolaire de leurs élèves et la transmission de ce jugement à Alberta Education. Ce jugement est exprimé à trois niveaux : « atteint, au-dessus ou en dessous ». Cette information représente le jugement de l'enseignant concernant la réussite de l'élève envers l'atteinte des résultats prévus dans les programmes d'études d'anglais, de français, de French Language Arts et de mathématiques de la 1^{re} à la 9^e année. Le Ministère, les autorités scolaires et les écoles utilisent ensuite ces données pour déterminer jusqu'à quel point différents programmes fonctionnent pour différents groupes d'élèves.

2. Pourquoi Alberta Education met-il en œuvre la communication du NRS?

Le gouvernement s'est engagé à améliorer la façon dont le système d'éducation évalue le rendement des élèves. De plus, les données sur le NRS fournissent à tous les niveaux du système d'éducation des renseignements sur le rendement des élèves, renseignements qui aident les décideurs au niveau des écoles, des autorités scolaires et de la province à évaluer l'efficacité des programmes d'éducation.

Ces renseignements sont particulièrement utiles pour évaluer le rendement de différents groupes d'élèves (p. ex. : les garçons et les filles, les élèves ayant un taux de mobilité élevé, le rendement des élèves d'anglais langue seconde, les élèves ayant des besoins spéciaux, etc.). Comme des données sont recueillies chaque année, il est possible d'évaluer les tendances provinciales pour ces différents groupes d'élèves, ce qui peut mener à la création d'initiatives, de politiques ou de programmes locaux ou provinciaux pour aider ces élèves à mieux réussir.

La communication du NRS à Alberta Education fournit des renseignements valables aux écoles, aux autorités scolaires et à la province sur le rendement des différents groupes d'élèves et sur les facteurs influant sur ce rendement.

3. Comment ces renseignements au sujet du NRS seront-ils utilisés?

On s'attend à ce que les rapports tirés du NRS fournissent des renseignements qui pourront servir à éclairer les décisions prises par une école, une autorité scolaire ou la province en matière de programmation.

Les données recueillies par Alberta Education servent à :

- évaluer l'efficacité des programmes spécialisés financés pour aider les élèves à réaliser leur potentiel (p. ex. : programmes d'anglais langue seconde, programmes à l'intention des élèves autochtones, etc.);
- aider à combler les lacunes en matière d'information pour les années où il n'y a pas de tests de rendement provinciaux (3^e, 6^e et 9^e années);
- suivre le changement d'une année à l'autre (à savoir s'il y a amélioration du rendement des élèves, etc.)

Alberta Education ne se servira pas des données du NRS pour évaluer le rendement des autorités scolaires, des écoles ou des enseignants, sauf dans de très rares cas éventuels où le Ministère procéderait à une enquête en vertu de l'article 43 de la *School Act*.

4. Les données du niveau de réussite scolaire peuvent-elles être diffusées au grand public en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (*Freedom of Information and Protection of Privacy Act*)?

Oui. Il est toutefois important de souligner que seules les données cumulatives non personnelles peuvent être disponibles en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.

5. Quel est le calendrier de mise en œuvre du NRS?

La mise en œuvre de la collecte des données sur le NRS s'est effectuée progressivement. Les parties intéressées ont indiqué au Ministère qu'il leur fallait plus de temps pour soutenir la mise en œuvre de la communication à Alberta Education; le calendrier a donc été allongé d'une année. Le calendrier révisé demandait à un tiers des écoles de communiquer le NRS à la fin de l'année scolaire 2006-2007.

Ces objectifs ont été dépassés, puisque 60 % des écoles ont soumis leurs données sur le NRS. Vu ce succès, chaque autorité scolaire, autorité francophone et école à charte ayant des classes de la 1^{re} à la 9^e année, ont dû communiquer au Ministère le NRS en langues (anglais et français pour les écoles francophones et d'immersion) et en mathématiques à compter de juin 2008.

6. Le NRS pour les cours de sciences et d'études sociales devra-t-il être communiqué à Alberta Education?

Le Ministère a confié la question de la communication éventuelle du NRS en sciences et en études sociales à un comité de programme interne qui doit l'étudier plus à fond et formuler des recommandations. La recommandation de ce comité fut de ne pas exiger, en ce moment, la communication du NRS en sciences et en études sociales. Toutefois, la politique de communiquer aux parents le NRS pour les matières suivantes demeure en vigueur : anglais, études sociales, français, French Language Arts, mathématiques et sciences.

7. À quoi ressemblent les données sur le NRS?

À compter de l'année scolaire 2007-2008, le NRS sera communiqué à Alberta Education selon les termes suivants : « atteint, au-dessus ou en dessous » par rapport au niveau scolaire de chaque élève. Cette nouvelle méthode restreint la communication du NRS à « atteint, au-dessus ou en dessous », et utilise les codes suivants : **AT** = atteint (**at** grade level); **AB** = au-dessus (**above** grade level); **BE** = en dessous (**below** grade level).

Alberta Education fournit aux autorités scolaires, sur le site sécurisé Extranet, des rapports du NRS comprenant les données de la province, des autorités scolaires et des écoles. Ces rapports renferment une analyse à valeur ajoutée des données sur le NRS, ce qui facilite l'examen de la réussite des élèves par rapport à certains facteurs, tels que les codes d'adaptation scolaire, le sexe, la mobilité, le mois de naissance des élèves, etc.

8. La communication du NRS aux parents repose-t-elle sur une autre politique d'Alberta Education?

Depuis 1996, on s'attend que les enseignants communiquent aux parents le niveau scolaire de leur enfant. La communication du NRS pour les matières obligatoires est actuellement exigée conformément aux dispositions dans le « Guide de l'éducation : Maternelle à 12^e année ». Ce document sert aux administrateurs, aux conseillers, aux enseignants et autres intervenants engagés dans la prestation d'une éducation de base de qualité. Il contient les politiques, procédures et renseignements organisationnels nécessaires à l'administration des écoles.

<http://education.alberta.ca/francais/admin/franco/guide.aspx>

9. De quelle manière le NRS doit-il être communiqué aux parents?

Les administrations scolaires déterminent la façon appropriée de communiquer le NRS aux parents ou tuteurs, selon les exigences décrites dans le Guide de l'éducation.

10. Comment la communication du NRS à Alberta Education a-t-elle été mise en place?

Un groupe de travail a étudié en 2000 des solutions de rechange aux *Management Information Reporting Schedules* (MIRS). Le groupe de travail, composé de représentants de quatre autorités scolaires et du Ministère, a déposé son rapport au printemps 2001 : *MIRS – Next Generation: Design Principles for a Learner Results Database*.

Le rapport du groupe de travail a été minutieusement étudié par une équipe d'Alberta Education. Il en a résulté le rapport *Beyond MIRS: New Directions for Program Evaluation*. Au même moment, le Comité de révision des résultats d'apprentissage (*Review Committee on Outcomes*), avec une forte participation des parties intéressées, a donné son appui à une mesure connexe : *Improvement over*

time of students, who are not subject to Individual Program Plans (IPPs), performing below, at or above grade.

En se basant sur le rapport *Beyond MIRS* et sur les recommandations du Comité de révision des résultats d'apprentissage, on a approuvé un projet pilote pour évaluer la faisabilité et la validité des données du NRS. Le projet pilote a été lancé officiellement en septembre 2003. Une évaluation du projet pilote, intitulée *Beyond MIRS Pilot Project Assessment – Final Report*, ainsi qu'une analyse de la validité et de la fiabilité des données du NRS, *Beyond MIRS Data – Technical Report*, ont toutes deux appuyé l'expansion du projet à l'échelle provinciale. L'analyse des données du NRS communiquées en 2005-2006 et 2006-2007 a fourni un appui à la collecte de ces données.

Ces rapports, ainsi que les documents du comité de révision, sont disponibles sur ce site Web d'Alberta Education : <http://www.education.gov.ab.ca/ipr>.

11. La communication du NRS est-elle liée au rapport de la Commission sur l'apprentissage en Alberta?

La mise en œuvre du NRS est liée aux commentaires de la Commission sur l'apprentissage en Alberta relatifs à la responsabilisation présentés dans la recommandation 60. Cette recommandation fait état de la nécessité de « de fournir de façon continue aux Albertains des renseignements complets, uniformes et transparents sur les résultats obtenus par les élèves de l'Alberta ». Cette recommandation est conforme à de nombreux aspects de la communication du niveau de réussite scolaire.

Évaluation de la Phase II (2005-2006) et de la Phase III (2006-2007) des projets pilotes sur le NRS

12. Quels ont été les résultats de l'évaluation de la Phase II du projet pilote sur le NRS?

Au cours de l'année scolaire 2005-2006, nous avons recueilli périodiquement des commentaires sur la mise en œuvre de l'initiative de communication du niveau de réussite scolaire (NRS). Ces commentaires ont révélé que :

- 95 % des directeurs des écoles pilotes et des directeurs généraux des autorités scolaires ont trouvé utile l'ébauche du guide sur le NRS;
- le groupe de travail sur le NRS, les participants aux 16 séances d'orientation, les directeurs généraux et les directeurs d'écoles ont tous recommandé le ralentissement de la mise en œuvre;
- la communication du NRS au gouvernement ne devrait porter que sur les langues et les mathématiques;

- les autorités scolaires veulent qu'Alberta Education élabore des normes et des modèles à utiliser pour la communication au Ministère du NRS en langues et en mathématiques;
- il faut former les enseignants en matière d'évaluation et s'assurer qu'ils en comprennent bien les principes; et
- il faut prévoir des possibilités de perfectionnement professionnel et du temps de planification en collaboration.

13. Quels ont été les résultats de l'évaluation de la Phase III du projet pilote sur le NRS?

La collecte des données sur le NRS par Alberta Education était attendue pour un tiers des écoles publiques, séparées et francophones et pour toutes les écoles à charte de la province. Les résultats ont dépassé les attentes, puisque 60 % de ces écoles ont soumis leurs données dans les délais prescrits. Les taux d'erreur dans la soumission des données étaient inférieurs à 3 %. Le nombre d'écoles ayant soumis leurs données sur le NRS a largement dépassé les attentes, ce qui a semblé indiquer que la mise en œuvre était en avance par rapport au calendrier.

14. Comment le Ministère a-t-il réagi aux constatations des projets pilotes?

D'après les commentaires reçus, le Ministère a mis l'accent sur ce qui suit :

- Le guide, La communication du niveau de réussite scolaire - Guide du personnel enseignant et administratif, a été révisé en tenant compte des commentaires du Alberta Assessment Consortia; il a été distribué à toutes les écoles de la 1^{re} à la 9^e année, ainsi qu'aux bureaux centraux. On peut s'en procurer des exemplaires auprès du LRC. Il y a eu des mises à jour pour les rapports de 2007-2008 et de 2008-2009.
- En 2007-2008, l'accent a été mis sur les langues et les mathématiques. On continuera à étudier la communication à Alberta Education du NRS en études sociales et en sciences. Pour le moment, la communication du NRS pour ces deux matières n'est pas exigée.
- Le Ministère envisage la possibilité de fournir d'autres normes en matière de résultats d'apprentissage, d'autres grilles d'évaluation et d'autres exemples types afin d'aider les enseignants à déterminer le NRS de leurs élèves.

Avantages pour les écoles

15. Comment ces données aident-elles les autorités scolaires et les écoles?

En plus d'analyser les données au niveau provincial, Alberta Education fournit à chaque école et à chaque autorité scolaire, par l'entremise du site sécurisé Extranet, des rapports sur le NRS à l'échelle de l'école et de l'autorité scolaire. Ces renseignements aident à orienter les décisions de l'autorité en matière de

programmation, surtout en ce qui concerne la manière dont le système éducatif répond aux besoins de certains groupes d'élèves et la façon dont certains facteurs contextuels et locaux particuliers, comme la mobilité des élèves, influent sur la réussite de ces élèves. Le *GLA Reports User Guide* a été élaboré afin d'aider les directeurs d'école et les directeurs généraux à consulter et utiliser les rapports NRS dans le respect des renseignements personnels.

16. Comment le NRS aide-t-il les élèves?

Les renseignements recueillis auprès des écoles par Alberta Education sont incorporés aux rapports sommaires qui sont partagés avec les autorités scolaires et les écoles. Ces rapports fournissent au personnel de l'autorité scolaire une meilleure compréhension du rendement de différents groupes d'élèves. On s'attend à ce que cette information aide à orienter les décisions relatives à la programmation à l'échelle de la province, de l'autorité scolaire et de l'école.

Avantages pour le personnel enseignant

17. Quelle est l'incidence de la communication du NRS sur les aptitudes des enseignants en matière d'évaluation?

Les projets pilotes du NRS ont révélé que les enseignants avaient acquis une meilleure compréhension des programmes d'études et de l'évaluation au service de l'apprentissage grâce aux échanges avec leurs collègues au sujet du rendement des élèves.

Les projets pilotes des Phases I et II ont également indiqué que les enseignants ont augmenté leurs compétences en matière d'évaluation à la suite d'échanges avec leurs collègues. Alberta Education et les facultés d'éducation de l'Alberta ont conclu qu'il s'agissait là d'un aspect prioritaire. Par conséquent, ils travaillent de concert pour améliorer la formation initiale et en cours d'emploi des enseignants en matière d'évaluation.

18. Comment le NRS appuie-t-il l'évaluation au service de l'apprentissage?

Une étude récente sur l'évaluation en salle de classe démontre clairement que le fait de mettre l'accent sur l'évaluation formative ou sur l'évaluation au service de l'apprentissage améliore fortement la réussite des élèves. Cette recherche est présentée dans « La communication du niveau de réussite scolaire - Guide du personnel enseignant et administratif » publié par Alberta Education en collaboration avec l'Alberta Assessment Consortium en vue d'appuyer cette initiative.

19. Quel soutien est offert aux enseignants et aux directeurs d'école?

Les initiatives suivantes sont en cours ou ont été complétées :

- Des présentations ont été réalisées auprès des facultés d'éducation concernant les répercussions des exigences relatives à la communication du NRS sur la formation initiale des enseignants.
- Le guide, *La communication du niveau de réussite scolaire - Guide du personnel enseignant et administratif*, a été mis à jour afin d'aider les enseignants et les directeurs d'école. Il a été envoyé à toutes les écoles, à tous les directeurs généraux et à toutes les organisations intéressées. Il est disponible en anglais et en français.
- La mise au point d'un accès numérique, pour les enseignants et les administrateurs, aux normes de rendement relatives aux programmes, aux grilles d'évaluation ou aux exemples types est en cours.
- Des améliorations ont été apportées à *EduLink* de manière à assurer des procédures plus simples et plus efficaces de transmission des données sur le NRS.
- Un plus grand nombre de projets relatifs au Programme d'amélioration du rendement scolaire en Alberta (PARSA) du cycle trois porte sur l'évaluation en salle de classe.
- Des discussions ont eu lieu avec les Alberta Professional Development Consortia et l'Alberta Assessment Consortium concernant la nécessité de proposer une formation sur l'évaluation en classe pour aider les enseignants à communiquer les NRS aux parents et à la province.
- Une subvention conditionnelle de 250 000 \$ a été offerte aux trois facultés d'éducation de l'Alberta, afin de mener des recherches sur la meilleure façon de renforcer les capacités en matière d'évaluation en classe.

Exigences relatives à la communication

20. Comment les enseignants communiquent-ils le NRS des élèves capables de dépasser leur niveau scolaire actuel?

Pour qu'un élève reçoive un niveau de réussite scolaire supérieur à son niveau scolaire actuel, il doit avoir reçu un enseignement et être évalué en fonction des résultats d'apprentissage du programme d'études du niveau supérieur. La plupart des autorités scolaires offrent l'enrichissement horizontal aux élèves doués. Ces élèves reçoivent un enseignement élargi qui correspond à leur niveau scolaire et sont évalués en fonction des résultats d'apprentissage de leur niveau actuel. Ces élèves recevraient un NRS égal au niveau où ils sont inscrits, soit AT = atteint (**at** grade level).

21. Les enseignants doivent-ils communiquer le NRS aux parents?

Oui. Toutefois, il revient aux enseignants, aux directions d'école et aux autorités scolaires de préciser la façon appropriée de communiquer le NRS aux parents ou tuteurs, selon les exigences décrites dans le « Guide de l'éducation : Maternelle à 12^e année ».

22. Comment le NRS peut-il être communiqué uniformément pour tous les niveaux et tous les élèves?

En Alberta, les résultats d'apprentissage pour tous les élèves sont établis dans les programmes d'études. Tous les partenaires du système d'éducation ont la responsabilité de veiller à ce que les élèves atteignent ces attentes dans toute la province. Des discussions et des échanges plus fréquents entre enseignants et professionnels aideront les enseignants à communiquer le NRS de façon uniforme pour tous les niveaux scolaires et pour tous les élèves.

De plus, des possibilités de perfectionnement professionnel, le guide « La communication du niveau de réussite scolaire – Guide du personnel enseignant et administratif » et un accès numérique pour les enseignants et les administrateurs aux normes de rendement des programmes, aux grilles d'évaluation ou aux exemples-types viendront en aide aux enseignants.

23. Que se passe-t-il dans le cas des élèves ayant des besoins spéciaux?

Des options spéciales de communication sont offertes dans le cas des élèves ayant des besoins spéciaux et ne participant pas à un programme d'études cloisonné. Consultez la page 82 de « La communication du niveau de réussite scolaire - Guide du personnel enseignant et administratif ».

24. Le NRS doit-il être communiqué à Alberta Education pour les élèves qui reçoivent leur instruction à domicile ou à distance?

L'Initiative du niveau de réussite scolaire ne correspond pas aux besoins d'évaluation uniques des élèves éduqués à domicile, car le programme d'études de ces élèves n'est peut-être pas celui de l'Alberta. Il n'est donc pas exigé de communiquer le NRS pour les élèves qui reçoivent leur enseignement à domicile.

Les élèves inscrits à des programmes mixtes ou les élèves de l'éducation à distance dont les programmes d'anglais, de français et de mathématiques sont fournis par les écoles à charte, les écoles publiques, séparées ou francophones doivent être inclus dans la communication du NRS à Alberta Education.

25. Les écoles privées doivent-elles communiquer le NRS à Alberta Education?

La collecte des données sur le NRS ne s'effectue pas dans le cadre du Pilier de la responsabilisation en vertu de l'autorité de la *Government Accountability Act*. Cette responsabilité est plutôt conférée par la *School Act*. Les écoles privées n'ont donc pas à communiquer le NRS à Alberta Education, mais les écoles privées accréditées soumises au « Guide de l'éducation : Maternelle à 12^e année » doivent

communiquer le NRS aux parents, conformément aux exigences énoncées dans ce guide.

26. Les enseignants doivent-ils créer des plans d'intervention personnalisés (PIP) pour les élèves dont les résultats sont inférieurs à leur niveau scolaire?

Non, mais les enseignants pourront considérer l'enseignement différencié comme une stratégie pour répondre aux besoins de ces élèves. Les plans d'intervention personnalisés (PIP) sont des engagements écrits attestant de l'intention des équipes d'éducation d'offrir une planification adéquate aux élèves ayant des besoins particuliers. Il s'agit de documents de travail et de dossiers des progrès des élèves.

L'enseignement différencié est la façon dont les enseignants planifient l'enseignement de manière à répondre aux besoins de tous les élèves en matière d'apprentissage. Les enseignants différencient l'enseignement en modifiant le contenu, le processus, les produits ou le milieu d'apprentissage. Consulter les pages 57 à 63 de La communication du niveau de réussite scolaire - Guide du personnel enseignant et administratif.

27. Un enseignant doit-il se limiter à un seul test pour déterminer le niveau de réussite scolaire?

Le niveau de réussite scolaire ne doit pas être basé sur un seul test. Le jugement d'un enseignant doit être basé sur l'ensemble du travail fait en classe par un élève ainsi que sur un vaste éventail d'évaluations effectuées au cours de toute l'année scolaire, y compris les tests de rendement provinciaux, s'il y a lieu. La recherche sur les méthodes d'évaluation indique que, si elles sont bien conçues, les évaluations multiples effectuées par l'enseignant sont dans l'ensemble beaucoup plus fiables qu'un test unique.

28. Doit-on communiquer le NRS à Alberta Education dans le cas des élèves qui suivent les cours de la série Connaissances et employabilité?

Par exemple, dans le cas des élèves qui suivent le cours d'Anglais 8 de la série Connaissances et employabilité et qui ont atteint les résultats d'apprentissage de ce cours, le NRS sera AT. S'ils n'ont pas atteint les résultats d'apprentissage pour le cours d'Anglais 8 de la série Connaissances et employabilité, il sera souhaitable de communiquer leur NRS du programme régulier d'anglais, lequel aura été documenté avant leur entrée dans le cours d'Anglais 8 de Connaissances et employabilité.

29. Comment un enseignant doit-il communiquer le NRS s'il ne connaît vraiment pas le NRS de l'élève?

Il y aura des cas où l'enseignant ne disposera pas de renseignements suffisants pour déterminer le NRS, par exemple, un élève qui vient de changer d'école sans documents d'accompagnement. Dans ce cas, il peut utiliser le code NA pour « non disponible ».

30. Comment un enseignant doit-il communiquer le NRS des élèves inscrits aux programmes d'immersion française tardive à compter de la 7^e année?

À l'heure actuelle, il n'existe pas de programmes d'études obligatoire pour le programme d'immersion tardive. Il ne serait donc pas approprié de déclarer un niveau de réussite scolaire pour le cours de French Language Arts avant que ces élèves ne commencent à suivre le programme d'études obligatoire de French Language Arts. Pour ces élèves, on n'indiquerait pas de NRS mais le code NA.

31. À quel niveau de précision Alberta Education s'attend-il en ce qui concerne les données sur le NRS?

Dans la plupart des cas, l'enseignant a de nombreuses occasions d'évaluer le niveau de réussite scolaire de l'élève durant l'année scolaire. Cette évaluation doit faire appel à une vaste gamme d'évaluations formelles et informelles et doit également être enrichie d'observations et de communications quotidiennes avec l'élève ou de méthodes plus intuitives pour apprendre à connaître l'élève.

À cause de la grande variété d'occasions de se renseigner sur le niveau de réussite scolaire et le niveau d'instruction de l'élève, on peut s'attendre à ce que les données sur le NRS soient d'une grande précision. Toutefois, la documentation sur le perfectionnement des enseignants indique depuis quelque temps déjà que, par rapport à d'autres domaines d'expertise de l'enseignant, on accorde trop peu d'attention à l'évaluation en classe dans certains contextes de formation initiale ou en cours d'emploi.

On prévoit essentiellement que la qualité des données sur le NRS sera bonne à l'origine, mais qu'elle s'améliorera à mesure que l'expérience acquise en matière de communication du NRS contribuera à améliorer les connaissances des enseignants en matière d'évaluation en classe.

32. S'attend-on à ce qu'un enseignant connaisse également les résultats d'apprentissage aux niveaux scolaires supérieurs et inférieurs à celui où il enseigne?

Le guide « La communication du niveau de réussite scolaire - Guide du personnel enseignant et administratif » aux pages 11 et 12 fournit la réponse suivante : « Les enseignants doivent être conscients des résultats d'apprentissage présentés dans les programmes d'études au niveau où ils enseignent, ainsi que des résultats qui se situent au-dessus et au-dessous de ce niveau, afin de répondre aux besoins et aux forces d'une vaste gamme d'élèves. La façon dont les enseignants répondront aux besoins des élèves qui atteignent la norme d'excellence à leur niveau dépendra de la politique de leur autorité scolaire, selon qu'elle met l'accent sur l'enrichissement horizontal ou vertical. »

Renseignements techniques

33. La communication du niveau de réussite scolaire est-elle nécessaire pour améliorer la responsabilisation des autorités scolaires?

Le NRS ne fait pas partie du pilier de la responsabilisation mais fournit, au niveau de toute la province, des informations supplémentaires relatives au rendement des élèves. Ces informations permettent de mieux planifier et d'évaluer la réussite de l'enseignement et d'améliorer les possibilités d'apprentissage pour les élèves à tous les échelons : l'école, l'autorité scolaire et la province.

34. Y aura-t-il d'autres consultations et, si c'est le cas, lesquelles?

La rétroaction et un dialogue soutenu avec les autorités scolaires, les enseignants et les parents jouent un rôle très important dans la réussite de la mise en œuvre de cette initiative. Tous les commentaires recueillis durant les phases II et III de la mise en œuvre, y compris les rencontres régionales, les réactions des directeurs généraux et des groupes de consultation des directeurs des écoles pilotes, ainsi que les commentaires sur le guide ont servi à orienter les étapes à venir. Le Ministère poursuit sa collaboration avec les parties intéressées et mène des sondages auprès des utilisateurs du NRS afin de mettre au point les stratégies de mise en œuvre et le format de communication du NRS.

35. Comment la communication du NRS correspond-elle aux plans triennaux d'Alberta Education?

La communication du NRS a été une stratégie décrite dans les plans triennaux de 2004 à 2007.

36. Le NRS fait-il partie des mesures du nouveau pilier de la responsabilisation?

Non. Bien que la responsabilisation mise sur les connaissances actuelles pour améliorer constamment les résultats, les données du NRS ne sont pas une mesure obligatoire du pilier de la responsabilisation du Ministère.

37. Comment les données sur le NRS sont-elles recueillies?

Les données sur le NRS doivent être soumises par voie électronique à l'aide d'EduLink afin de protéger les renseignements personnels des élèves. Une fois soumises, les données sur le NRS deviennent simplement un petit élément qui s'ajoute aux données que les écoles communiquent déjà à Alberta Education en vue de leur inclusion dans le système des renseignements sur les élèves. Le *GLA-EduLink Manual* a été élaboré afin d'expliquer les procédures techniques pour soumettre les données sur le NRS par voie électronique. Ce manuel est mis à jour selon le besoin pour faciliter la soumission des données. Il est disponible sur le site Web d'Alberta Education.

38. Alberta Education a-t-il l'autorité légale de recueillir le NRS?

L'autorité du Ministère de recueillir le NRS des autorités scolaires est établie dans la *School Act* et dans le *Student Record Regulation* conjointement à la Loi sur

l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Le « Guide de l'éducation : Maternelle à 12^e année » appuie également la collecte des renseignements requis pour la communication du NRS.

39. La collecte des données sur le NRS est-elle conforme à la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée?

L'Alberta Office of the Information and Privacy Commissioner a revu et approuvé une évaluation des répercussions sur la vie privée concernant la communication du NRS et la gestion des données pour s'assurer qu'elles respectent les exigences de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.

40. Combien de temps faudra-t-il pour terminer la mise en œuvre complète du NRS?

La mise en œuvre de la communication du NRS au Ministère a été réalisée à la fin de l'année scolaire 2007-2008, mais le peaufinage des évaluations en classe se poursuivra pendant plusieurs années.

41. À qui puis-je m'adresser pour obtenir de l'information supplémentaire sur la communication du niveau de réussite scolaire?

Accountability and Reporting :	John Burger, Ph. D. – 780-422-0999
Learning Supports :	Larry Albrecht – 780-415-9312
Direction de l'éducation française :	Ronald St-Jean – 780-427-2940

Pour faire un appel de l'extérieur de la région d'Edmonton, composer d'abord le 310-0000.